

**ARGENTA PORTFOLIO**  
*Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois*  
Siège social:  
29, Boulevard du Prince Henri  
L-1724 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 149.912  
(le « **Fonds** »)

## **AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT ARGENTA PORTFOLIO - VERY DEFENSIVE**

Chers actionnaires,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») vous informe de sa décision d'approuver la fusion d'un compartiment du fonds ARGENTA-FUND, une société anonyme constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 29, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 26881, qui se qualifie d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments multiples soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée (la « **Loi de 2010** »), ARGENTA-FUND FONDS D'ÉTAT (le « **Compartiment Absorbé** ») avec le ARGENTA PORTFOLIO VERY DEFENSIVE (le « **Compartiment Absorbant** ») en conformité avec les dispositions de l'article 1(20) a) de la Loi de 2010 (la « **Fusion** »).

Le Conseil a approuvé la Fusion sur base d'une analyse du Compartiment Absorbé et a identifié un certain niveau de convergence entre les politiques d'investissement du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant. La Fusion a pour objectif de rationaliser la gestion du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant en les fusionnant. Le Conseil estime ainsi que la Fusion permettra d'augmenter les actifs sous gestion et donc de répartir les frais sur une plus grande masse d'avoirs.

Il n'est pas prévu que la Fusion ait des conséquences négatives pour les actionnaires du Compartiment Absorbant et le Conseil estime que les actionnaires du Compartiment Absorbant bénéficieront de l'augmentation des actifs sous gestion suite à la Fusion.

La Fusion :

- n'affectera pas la valeur de votre investissement dans le Fonds ;
- n'entraînera pas de coûts ni de conséquences fiscales pour vous ;
- ne modifiera pas les objectifs, la politique d'investissement ou la stratégie d'investissement du Compartiment Absorbant ;
- n'entraînera aucune modification des frais du Compartiment Absorbant ;
- ne modifiera pas le profil de risque du Compartiment Absorbant ;
- n'aura aucun effet sur la composition des actifs du Compartiment Absorbant.

La Fusion, qui prendra effet au 9 Septembre à minuit 2021 (la "**Date Effective**"), a été approuvée par le Conseil qui est d'avis que la Fusion s'inscrit dans le meilleur intérêt des actionnaires du Compartiment Absorbant pour les raisons décrites plus haut.

La Fusion impliquera le transfert de tous les avoirs du Compartiment Absorbé au Compartiment Absorbant à la Date Effective moyennant l'attribution aux actionnaires du Compartiment Absorbé des actions du Compartiment Absorbant.

Au-delà des avantages mentionnés ci-dessus, le Conseil ne s'attend pas à ce qu'il y ait un impact sur vous en tant qu'actionnaires existants du Compartiment Absorbant, et les catégories d'actions existantes resteront en place.

Néanmoins, si vous le souhaitez, vous pouvez demander le rachat de vos actions sans frais de rachat ou autres frais sauf taxes éventuelles conformément aux dispositions du prospectus actuel du Fonds, jusqu'à 14.45 (heure de Luxembourg) le 31 août 2021.

Tout revenu accumulé relatif à une classe d'actions du Compartiment Absorbé au jour de la Fusion sera inclus dans le calcul de la dernière valeur nette d'inventaire par action de cette classe et un tel revenu accumulé sera comptabilisé de manière continue après la Fusion dans la valeur nette d'inventaire par action pour la classe d'action correspondante du Compartiment Absorbant.

Les coûts associés à la préparation et à la réalisation de la Fusion seront pris en charge par ARGENTA ASSET MANAGEMENT S.A., y compris les frais juridiques, comptables et autres frais administratifs.

### **Documents relatifs à la Fusion**

Une copie du projet commun de fusion, la version actuelle du prospectus du Fonds, une copie du rapport du réviseur d'entreprises agréé, la confirmation du dépositaire et une copie des Documents d'Information Clé aux Investisseurs (DICI) du Compartiment Absorbant ainsi que de plus amples informations sur la Fusion sont disponibles gratuitement au siège social du Fonds.

### **Informations additionnelles**

Toutes les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site [www.argenta.be](http://www.argenta.be) et publiées dans les journaux De Tijd et L'Echo. Le prospectus daté du 15 février 2021 et les documents d'informations clés pour l'investisseur en français et en néerlandais, ainsi que le dernier rapport (semi-)annuel de gestion en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social du Fonds ou auprès du service financier en Belgique : Argenta Banque d'Epargne S.A, Belgielei 49-53 B - 2018 Anvers. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.argenta.be](http://www.argenta.be).

Si vous avez des questions, ou si vous souhaitez obtenir des informations complètes sur le Compartiment Absorbé, veuillez contacter votre représentant local.

### **Le conseil d'administration d'ARGENTA PORTFOLIO**